

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DU PERCHE SEANCE du 25 AVRIL 2024**

Envoyé en préfecture le 29/04/2024  
Reçu en préfecture le 29/04/2024  
Publié le  
ID : 061-200068856-20240425-2024\_04\_090-DE



Nombre en exercice : 31  
Nombre de présents : 22  
Nombre de votants : 29

Convocation du 17.04.2024  
Affichage du 17.04.2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq avril, s'est réuni le conseil communautaire des Hauts du Perche à la salle des fêtes des Menus suite à la convocation du 17.04.2024, affichée le dix-sept avril 2024.

Etaient présents : Mme BERGER Frédérique, M BLOTTIERE Philippe, M BOUTTIER Jean-Jacques, Mme BRAULT Roselyne, Mme CHAMARET Stéphanie, M SOUTIF Patrick en remplacement de M COUDRAY Pascal, M Du LAC Jean-Vincent, M DUGUET Christian, Mme EDOU Bernadette, Mme ENCELIN Elyane, M GUILLET Denis, M JUSZEZAK Jean-Claude, Mme LALAOUNIS Danièle, Mme LEROY Céline, M LE SECQ Emmanuel, M MANNOURY César, M MICHEL-FLANDIN Patrice, M NAEL Jean-Marc, M ORY Gilles, M POIRIER Franck, Mme POUILLAIN Francine, M VIANDIER Marcel.

Etaient absents-excuses : M BAILLIF Christian (donne pouvoir à M VIANDIER Marcel), Mme DJENNADI-MENEGHINI Virginie (donne pouvoir à M DUGUET Christian), M GUEUGNON Jean-Edouard (donne pouvoir à M LE SECQ Emmanuel), M GUYOT Philippe (donne pouvoir à M BOUTTIER Jean-Jacques), M HOULLE Pascal (donne pouvoir à M JUSZEZAK Jean-Claude), Mme RADIGUET Angéline (donne pouvoir à Mme ENCELIN Elyane), Mme REVET Evelyne (donne pouvoir à M Du LAC Jean-Vincent), Mme SAUVANEIX Alexandra.

Etaient absents-non excusés : M DESCHAMPS Michel.

Assistait également : M. LAMPERIERE Frédéric DGS, M. BRAMOULLE Bernard.

Monsieur M GUILLET Denis est nommé secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2024.04.090**

**CONVENTION AVEC LE TE61 POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION DES RESEAUX ELECTRIQUES SUR LA ZONE D'ACTIVITES DES REHARDIERES A LONGNY AU PERCHE**

Il s'agit de procéder à la réalisation des travaux de génie civil en vue d'alimenter l'extension de la zone d'activités des Réhardières : tranchées, câbles, poste de transformation 630 kVA.

Les crédits sont prévus au BP 2024 du budget ZA LONGNY et la DM 1 du même budget.

La réalisation des travaux s'élève à un montant global de 157 426,50 euros HT dont voici le récapitulatif financier :

	Montant prévisionnel des travaux et maîtrise d'œuvre (€ HT)	Participation du Te61 sur les travaux (hors maîtrise d'œuvre)		Montant facturable à la collectivité (travaux et maîtrise d'œuvre) en HT
Contribution financière aux réseaux électriques "EXTENSION" en HT	157 426,50 €	119 944,00 €	80%	37 482,50 €
TOTAL Basse Tension HT	157 426,50 €	119 944,00 €		37 482,50 €

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité**

Envoyé en préfecture le 29/04/2024  
Reçu en préfecture le 29/04/2024  
Publié le  
ID : 061-200068856-20240425-2024\_04\_090-DE

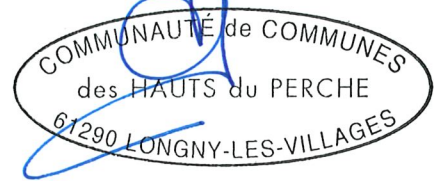


- **De valider la convention et la contribution financière de la collectivité à hauteur de 37 482, 50 euros,**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents afférents à cette opération.**

*Pour extrait certifié conforme*

*Certifié exécutoire après réception en sous-préfecture, le  
Et publication du*

**Le Président,  
Emmanuel LE SECQ**



## CONTRIBUTION FINANCIERE SUR LES RESEAUX ELECTRIQUES

- EFFACEMENT
- EXTENSION

### 1 - PRÉAMBULE :

En application des dispositions de l'article 33 de la loi sur l'énergie du 7 décembre 2006 et de l'application du cahier des charges de la concession, le Te61 est l'unique autorité organisatrice de la distribution d'électricité et notamment les extensions en rural et urbain reversant la TCCFE.

### 2 - OBJET DES TRAVAUX :

#### TRAVAUX SOUS MAITRISE D'OUVRAGE TE61 :

Il s'agit de procéder à la réalisation des travaux de :

- EFFACEMENT DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES
- EXTENSION DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES

Commune : LONGNY LES VILLAGES (Longny-au-Perche)

Lieu-dit : ZA Les Réhardières

Porteur projet : CDC des Hauts du Perche

Maître d'ouvrage : Territoire d'Énergie Orne

Maître d'œuvre : Territoire d'Énergie Orne



### 3 - DESCRIPTION DES TRAVAUX :

Les travaux comportent :

Extension des réseaux électriques :

Selon le détail dans le tableau ci-dessous :

Descriptif	Quantité	Montant HT
<i>Etude, convention et géoréférencement</i>		8 900,00 €
Etude d'exécution y compris géoréférencement	1	
<i>Travaux de terrassement</i>		14 900,00 €
Installation de chantier	1	
Sablage des réseaux dans tranchée ouverte (ml)	1100	
Tranchées + réfections (ml)	15	
Fouille ponctuelle (m <sup>3</sup> )	2	
<i>Pose de matériel</i>		112 500,00 €
Fourniture et pose câbles basse tension réseau et branchement souterrain, y compris accessoires et coffrets (ml)	600	
Fourniture et pose d'un poste de Transformation type PAC 3UF 630 kVA	1	
Fourniture et pose d'un réseau HTA Haute Tension	500	
Montant des travaux HT		136 300,00 €
Montant des travaux avec actualisation estimé HT (10%)		149 930,00 €
Maitrise d'œuvre Te61 (5% des travaux) - non assujettie à la TVA		7 496,50 €
<b>Soit un Total H.T. avec Maîtrise d'œuvre</b>		<b>157 426,50 €</b>

#### Récapitulatif financier et aide du Te61:

	Montant prévisionnel des travaux et maîtrise d'œuvre (€ HT)	Participation du Te61 sur les travaux (hors maîtrise d'œuvre)	Montant <u>facturable</u> à la collectivité (travaux et maîtrise d'œuvre) en HT
Contribution financière aux réseaux électriques "EXTENSION" en HT	157 426,50 €	119 944,00 € 80%	37 482,50 €
TOTAL Basse Tension HT	157 426,50 €	119 944,00 €	37 482,50 €

Ce chiffrage ne prend pas en compte les prestations non décrites dans la convention cadre, notamment la prestation d'ORANGE pour la télécommunication.





**4 - DEVIS :**

Les études et les travaux seront réalisés conformément aux devis acceptés par la collectivité.

**5 - LANCEMENT DES TRAVAUX :**

Date prévisionnelle de commencement des travaux : juillet 2024

Date prévisionnelle de fin des travaux : juillet 2025

**6 - MODALITÉS FINANCIÈRES :**

La durée de validité du présent devis est de 6 mois.

A réception des travaux et après validation par la collectivité, le Te61 établira les titres de recette à l'attention de la collectivité.

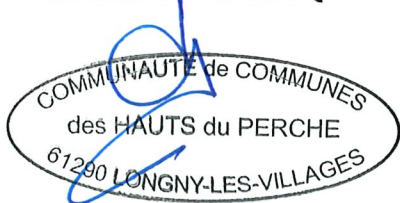
En cas de travaux supplémentaires ou modification de projet, un nouveau devis sera établi à la collectivité.

**7 - COMMUNICATION :**

Tous les documents de communication où l'objet de ce dossier est évoqué doivent être approuvés par le service de communication du Te61. En fin de chantier, la collectivité s'engage à organiser une réception de chantier en accord avec le service de communication du Te61 afin de valoriser l'opération.

Fait en deux exemplaires à LONGNY LES VILLAGES, le 26 Avril 2024.....

Pour la collectivité,  
Le Président  
Emmanuel LE SECQ



Pour le Te61,  
Le Président,  
Philippe AUVRAY

